


Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260608-2026_078_DEL-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER (7.1)

L'an deux mille vingt-six, le 05 juin à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **29 mai 2026**
Date d'affichage de la convocation : **29 mai 2026**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames GILLET, ZELLER, COURT, GIET et Messieurs PELLÉ, VENARRE, DESAY, CRUYENNINCK, REI (adjoints), Mesdames ASSENARE, LUZZI, BOUILLOT, PONTILLE, PELLETIER, GAYET-CHICHIGNOUD, MARTINEZ et Messieurs MORENO, PUGNET, ROBBEZ, LEVITRE, CADOUX, LOUHACHI, VAN VAEREMBERG, GALOYER, FILLION (conseillers).

Pouvoir :

Mme CETTIER donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ASSENARE,
Mme COSSARD donne pouvoir à M. CRUYENNINCK,
Mme VUILLIOT donne pouvoir à M. LEVITRE,
Mme GERVIER donne pouvoir à Mme GILLET,
M. SIGAUD donne pouvoir à Madame LUZZI,
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GAYET-CHICHIGNOUD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU les instructions budgétaires et comptables de la M57,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'application de la nomenclature budgétaire M57 il est nécessaire d'adopter un règlement budgétaire et financier valable pour la durée de la mandature,

CONSIDÉRANT le projet de règlement présenté à la commission « Finances et Intercommunalité » du 7 mai 2026,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération,

- **PRÉCISE** que ce règlement s'appliquera au budget principal de la Commune et au budget annexe du Bois.

La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 08 juin 2026.

Le maire,
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 12 juin 2026 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 12 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 001-210101739-20260608-2026_078_DEL-DE

